



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020, à 20h00**

**Salle plénière du Grand Conseil, Lausanne**

---

Séance ouverte à 20h00.

**Présidence : M. Gérald Lagrive**, Président du Conseil communal.

Appel : 54 Conseillères et Conseillers présents lors de l'appel.

19 personnes excusées :

Mmes et MM. José Alvarez, Géraldine Binggeli, Alain Blanchoud, Christine Bolatdemirci, Pierre Albert Chapuisat, Sandra Chevalley, Yaroslav Denysenko, Pascal Favre, Florian Isoz, Franco Napoletano, Maria Teresa Perez Chevallaz, Didier Realini, Mirjana Rittmeyer, Luca Rizzo, Carlos Romeo Esteban, Christiane Roy Blanchoud, Anne-Claude Studer, Carlo Turtora, Cédric Weissert.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'appel révèle la présence de 54 Conseillères et Conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut ainsi siéger régulièrement. La majorité est fixée à 28 voix.

Mme la Municipale Pascale Manzoni et M. le Municipal Michel Farine sont tous deux également excusés.

Avant de débiter cette séance, **M. le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de Mme Francine Bruni, Conseillère communale, membre du Groupe Ecublens forum d'opinions libres, décédée le 29 août dernier.

*« Madame Francine Bruni est entrée au Conseil communal en 1978, soit voici plus de 40 ans. Je ne peux que souligner sa fidélité exemplaire à nos autorités communales qui n'a de pair que son profond intérêt pour le bien-être de notre ville d'Ecublens. Francine nous a quittés avec discrétion et nous garderons un souvenir empreint de reconnaissance pour son dévouement à notre commune. »*

**M. le Président** passe ensuite la parole à **M. Christian Maeder, Syndic**. Son hommage est reporté ci-dessous en son entier :

*« Francine Bruni, après une courte et cruelle maladie, est décédée le samedi 29 août dernier.*

*Doyenne de fonction au sein du Conseil communal, elle avait rejoint notre législatif le 1<sup>er</sup> janvier 1978. Dès cette première élection, elle a continué de siéger sans interruption jusqu'à cet été, où elle a décidé de donner sa démission.*

*De nature discrète, rigoureuse et exigeante avec elle-même, Francine aura consacré plus de quarante années d'engagement en faveur de notre commune, de ses concitoyennes et de ses concitoyens.*

*Elle a notamment siégé au sein de plusieurs commissions permanentes, de diverses commissions ad hoc, ainsi qu'au bureau du Conseil communal. Sa curiosité la poussait parfois à oser des questions que d'aucuns pouvaient considérer comme impertinentes, mais ces dernières étaient souvent teintées d'un humour parfois caustique.*

*A l'écoute des uns et des autres, elle savait accorder un regard bienveillant aux opinions différentes des siennes, lorsque celles-ci s'imposaient finalement.*

*Nous garderons un souvenir durable et ému de sa forte personnalité, qui a marqué également les nombreuses volées d'élèves qu'elle a accompagnés durant toute sa carrière au sein des écoles d'Ecublens.*

*Merci Francine pour tout ce que tu nous as apporté et pardonne-moi de faire officiellement ton éloge, toi qui, en guise de dernier clin d'œil, a voulu partir dans la discrétion la plus totale. »*

---

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil du 18 juin 2020 :
  - 2.1. Partie préavis
  - 2.2. Partie comptes communaux et intercommunaux
3. Assermentations
4. Désignation / Nomination au sein des Commissions permanentes du Conseil :
  - 4.1. Désignation d'un/e délégué/e auprès du Conseil intercommunal de l'ERM
  - 4.2. Election d'un membre et d'un/e suppléant/e auprès de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales
5. Préavis n° 2020/08 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 – Triaudes / Sorge – Crédit de construction
6. Préavis n° 2020/09 – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Commune d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau  
  
Interpellation urgente de M. le Conseiller communal Daniel Sage : *Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes*
7. Divers
8. Communications municipales

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

*« Je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal que nous avons le plaisir de tenir en cette magnifique salle du Grand Conseil qui nous a déjà accueillis lors de notre séance de décembre dernier. A ce sujet, je remercie notre Secrétaire municipal, M. Pascal Besson, qui a pu négocier une seconde session, puisque les communes ne peuvent y siéger qu'une seule fois par législature.*

*J'espère que, malgré la situation de pandémie que nous traversons, vous avez toutes et tous passé un bel été.*

*En premier lieu, permettez-moi de vous rappeler quelques règles sanitaires concernant tant les membres du Conseil que la Municipalité :*

*Tout d'abord, je vous remercie de garder votre masque non seulement durant toute la séance, mais jusqu'à la sortie de l'enceinte du Parlement. Lorsque vous souhaiterez prendre la parole, vous pourrez bien sûr l'enlever. Chacun d'entre vous a un micro à disposition, vous n'aurez donc pas à vous déplacer lorsque vous souhaiterez intervenir dans nos débats.*

*Les rapporteurs des Commissions ad hoc et de la Commission des finances pourront également présenter les conclusions de leur rapport depuis leur place respective.*

*De cette manière, nous limiterons au maximum les déplacements.*

*Sachez que je m'en tiendrai également à cette règle. Ne soyez donc pas surpris si lors du traitement du point 3 de notre ordre du jour, je procéderai à l'assermentation de nos futurs Conseillers sans quitter ma place.*

*Petit rappel : Les toilettes se situent à l'étage inférieure. Comme vous le savez, un gel désinfectant est à votre disposition à l'entrée de la Salle plénière.*

*Enfin, je vous informe que j'ai demandé à notre ancien Conseiller communal, M. Jean-Jacques Hefti, d'assister à notre séance afin de pouvoir prendre quelques photos. Ne soyez donc pas surpris s'il se déplace en cours de séance. »*

## **COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES**

### **Au chapitre des représentations :**

*« Le **lundi 6 juillet 2020** a eu lieu la traditionnelle transmission des clés et du sceau du Conseil en présence des membres de l'ancien et du nouveau Bureau du Conseil ainsi que de la Municipalité accompagnée de notre Secrétaire municipal.*

*Je souhaite ici m'adresser tout particulièrement à M. Michele Mossi pour son engagement sans faille durant son mandat présidentiel, engagement rendu plus difficile que de coutume, puisque nous avons traversé une période délicate en raison de la pandémie. Je le remercie également pour son appui et ses précieux conseils lors de cette passation. Mes remerciements vont aussi aux membres du Bureau sortant pour leur travail et leur disponibilité.*

*Pour ce qui concerne les représentations, vous ne serez bien sûr pas étonnés que je n'aie participé à aucun des divers événements traditionnels de notre commune. Il n'est que de consulter l'Agenda communal pour constater le nombre de manifestations qui ont dû être annulées ou reportées.*

*Ainsi, je n'ai pas eu le plaisir de participer aux promotions scolaires, ni de m'adresser au nom du Conseil aux participants à la Fête Nationale du 1<sup>er</sup> août 2020 se déroulant traditionnellement à la place de la Coquerellaz, ce que je regrette vivement.*

### **Au chapitre des communications :**

**Prochains Conseils** : Comme cela vous a été annoncé par courriel du Greffe du 22 juillet écoulé, notre Conseil du 29 octobre a été annulé.

*Les deux derniers Conseils de cette année auront lieu le jeudi 26 novembre 2020, puis le vendredi 11 décembre 2020. Ils se tiendront tous deux dans l'auditoire n° 1031, bâtiment Anthropole, à l'Université de Lausanne.*

**Tramway Lausanne Renens :** Concernant le Conseil du 26 novembre, je suis heureux de vous annoncer que nous aurons en avant-séance, soit à 19h00, une présentation du projet de tram reliant Lausanne à Renens par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

**Rapports d'activité des commissions permanentes :** Référence faite à la demande formulée dans les Communications présidentielles du 11 juin 2020, j'invite les membres des commissions citées ci-après à s'organiser afin de rédiger un rapport d'activité pour le Conseil du 26 novembre prochain :

- ⇒ Plate-forme jeunesse (centre de jeunes)
- ⇒ Conseil d'établissement
- ⇒ Commission intercommunale "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois"
- ⇒ Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL)
- ⇒ Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

**Communications municipales :** Conformément au mail du 22 juin émanant du Greffe municipal, je vous rappelle que les statistiques concernant les Demandeurs d'emploi seront dorénavant publiées dans l'intranet dédié au Conseil. Elles n'apparaîtront par conséquent plus dans les communications municipales.

**Inauguration du collège Croset-Parc :** Comme annoncé par mail du Greffe municipal, cette inauguration ayant déjà fait l'objet de deux reports, est finalement annulée. La Municipalité souhaite pouvoir organiser une journée portes ouvertes dans un futur proche. J'espère vivement que cet événement se concrétisera afin que les membres du Conseil aient l'opportunité de visiter ce nouveau bâtiment scolaire.

**Communication de Swisscom :** J'ai reçu un courrier concernant une publication intitulée " Lettre aux communes – Nouvelles de Swisscom pour les autorités et la politique. " Ceux d'entre vous intéressés à en prendre connaissance pourront consulter ces publications diffusées régulièrement en suivant le lien internet <sup>1</sup> qui sera mentionné dans le procès-verbal de cette séance.

**Interpellation urgente :** Le Bureau du Conseil a reçu ce matin une interpellation urgente de M. le Conseiller communal Daniel Sage intitulée " Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes ". Cette interpellation vous a été transmise ce jour même par mail envoyé par le Greffe municipal. Nous y reviendrons sous point 1 de notre ordre du jour.

**Postulat de M. Jacques Neiryneck :** Nous avons reçu avant-hier un postulat de M. le Conseiller communal Jacques Neiryneck. Vu le court délai, nous le traiterons lors de notre prochain Conseil du 26 novembre 2020. Par contre, je laisserai le soin à M. Jacques Neiryneck d'informer l'Assemblée du sujet de son postulat au point 7 de notre ordre du jour qui sont les Divers.

#### **Au chapitre des correspondances :**

Depuis notre Conseil du 18 juin dernier, j'ai reçu en date du 12 août 2020 un mail de Madame Francine Bruni (annexe I) m'annonçant sa démission avec effet immédiat. Je vous en donne lecture.

Je vous rappelle que M. Christophe Cartier ayant démissionné au 30 juin 2020, nous aurons donc ce soir deux personnes à assermenter.

---

<sup>1</sup> <https://www.swisscom.ch/fr/about/medien/gemeindebrief-archiv.html>

*La prochaine vient-ensuite de la liste du Groupe Forum, Mme Yasmine Taha, ayant quitté la commune, il revenait à M. Mpsa Nzolani de rejoindre le Conseil. Ce dernier m'a adressé une lettre de désistement en date du 2 septembre dernier (annexe II). Je vous en donne également lecture.*

### **Au chapitre des élections communales 2021 :**

*Nous sommes à quelques mois des prochaines élections communales, échéance importante s'il en est pour la vie politique de notre ville. Les dates de ces élections ont été annoncées dans les Communications présidentielles du 11 juin écoulé et sont également publiées sur le site de l'Etat de Vaud. Je n'y reviendrai donc pas.*

*Quelques informations préliminaires nous sont déjà parvenues. Entre autres, un mail du 15 septembre dernier de Mme Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration et cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Je vous en donne une rapide lecture :*

*" En 2021, les communes vaudoises organisent leurs élections générales. Les personnes de nationalité étrangère peuvent voter, élire et être élus.*

*Dans cette perspective, le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI) et la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) s'allient à la Direction des affaires communales et des droits politiques, afin que la population vaudoise soit informée et puisse s'investir dans la politique communale.*

*A cet égard, plusieurs actions sont menées par la CCCI et le BCI, afin de toucher les personnes de nationalité étrangère :*

- La CCCI a élaboré deux flyers. Le premier destiné aux institutions vaudoises présente un panel non exhaustif d'informations et outils pratiques pour informer au mieux la population. Le second est destiné aux électrices et électeurs, afin de les inciter à s'engager et à voter. Nous vous encourageons à le diffuser largement.*
- Le BCI, réitère l'expérience de 2016 et met à disposition des institutions vaudoises le flyer « Une voix, un choix » ainsi qu'une présentation PowerPoint modifiable selon les besoins. Il offre également la possibilité de contacter les antennes régionales et de déposer un projet dans le domaine de la citoyenneté. "*

*Le lien <sup>2</sup> vous permettant de consulter ces documents sera indiqué dans le procès-verbal de la présente séance.*

*S'il est encore un peu tôt pour vous communiquer de plus amples informations sur l'organisation du dépouillement, sachez qu'une délégation du Bureau a déjà eu un ou deux contacts, notamment avec Mme Teuta Jakaj, cheffe de service du Contrôle des habitants.*

*En outre, comme à l'instar des élections fédérales d'octobre 2019, nous souhaitons faire participer activement les jeunes de notre commune. Je vous serais donc reconnaissant d'en parler dans vos familles. Des listes d'inscription seront remises à chaque groupe lors de notre séance du 26 novembre prochain. Vous aurez ainsi tout loisir de vous inscrire et d'y inscrire les jeunes intéressés à participer au dépouillement de ces élections qui se dérouleront le dimanche 7 mars 2021. Cette journée correspondra à un double scrutin, puisque nous aurons*

---

<sup>2</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/bureau-cantonal-pour-lintegration-des-etrangers-et-la-prevention-du-racisme/chambre-cantonale-consultative-des-immigres-ccci/>

également des votations fédérales ! En plus des membres du Bureau, nous aurons besoin d'une cinquantaine de participants.

**Assermentation des nouvelles autorités communales** : Je peux déjà vous communiquer la date qui est fixée au 28 juin 2021, à 16h00 – dans notre Grande salle du Motty.

### Au chapitre des votations fédérales du 27 septembre 2020

Électeurs inscrits : 5'647      Taux de participation : 55.13%      Bulletins rentrés : 3'113

#### **OBJET N° 1 : INITIATIVE POPULAIRE DU 31 AOUT 2018 «POUR UNE IMMIGRATION MODEREE (INITIATIVE DE LIMITATION)»**

Blancs :	35
Nuls :	3
Valables :	3'075
Oui :	941 (30.6%)
Non :	2'134 (69.4%)

#### **OBJET N° 2 : MODIFICATION DU 27 SEPTEMBRE 2019 DE LA LOI FEDERALE SUR LA CHASSE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES ET OISEAUX SAUVAGES (LOI SUR LA CHASSE, LCHP)**

Blancs :	98
Nuls :	4
Valables :	3'011
Oui :	1'176 (39.06%)
Non :	1'835 (60.94%)

#### **OBJET N° 3 : MODIFICATION DU 27 SEPTEMBRE 2019 DE LA LOI FEDERALE SUR L'IMPOT DIRECT (LIFD) (DEDUCTION FISCALE DES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS PAR DES TIERS)**

Blancs :	79
Nuls :	3
Valables :	3'031
Oui :	1'476 (48.7%)
Non :	1'555 (51.3%)

#### **OBJET N° 4 : MODIFICATION DU 27 SEPTEMBRE 2019 DE LA LOI FEDERALE SUR LES ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN EN CAS DE SERVICE ET DE MATERNITE (LOI SUR LES ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN, LAPG)**

Blancs :	41
Nuls :	3
Valables :	3'069
Oui :	2'552 (83.15%)
Non :	517 (16.85%)

#### **OBJET N° 5 : ARRETE FEDERAL DU 20 DECEMBRE 2019 RELATIF A L'ACQUISITION DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT**

Blancs :	68
Nuls :	4
Valables :	3'041
Oui :	1'190 (39.13%)
Non :	1'851 (60.87%)

**M. le Président**, en vue d'assurer le bon déroulement de cette séance, rappelle que :

- ⇒ Lorsque qu'un Conseiller souhaite prendre la parole, il lui suffit d'insérer sa carte à l'endroit prévu à cet effet, presser sur le bouton et attendre que la parole lui soit donnée.
- ⇒ Pour voter, il suffit de presser sur l'un des boutons : oui, non ou abstention.

## **POINT 1 Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** s'assure que tous les membres aient reçu l'ordre du jour.

Tenant compte des deux éléments suivants :

- 1) le groupe Forum souhaite nommer le suppléant actuel à la fonction de membre principal auprès de la *Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales*, ce qui l'amènera à proposer un nouveau ou une nouvelle suppléante ;
- 2) l'interpellation urgente de M. Daniel Sage reçue par le Bureau et transmise ce jour même aux Conseillers,

il propose respectivement la modification et le rajout ci-après relevés :

Au point 4.2 – Election d'un membre *et d'un/e suppléant/e* auprès de la Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales

Au point 7 – Interpellation urgente de M. le Conseiller communal Daniel Sage : *Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes*

**M. Jacky Leimgruber**, comme l'autorise l'article 89 du Règlement du Conseil communal, s'interrogeant sur l'urgence de cette interpellation, dépose une motion d'ordre.

**M. le Président** précise que le second § de cette initiative met en évidence un délai d'ici à la fin de l'année. Le Conseil se réunissant seulement à fin novembre, il lui a donc paru pertinent d'en accepter l'urgence pour son traitement au cours de la présente séance.

**M. Jacky Leimgruber**, estimant qu'ayant été reçue ce jour même, le temps de réflexion pouvant être accordé à cette intervention est insuffisant.

Quant aux termes mêmes de sa motion, après précisions demandées par **M. le Président**, elle vise la suppression du point 7 tel que proposé et par conséquent le traitement de cette interpellation au prochain Conseil.

**M. le Président** vérifie si cette motion d'ordre est soutenue par cinq Conseillers au minimum. Tel étant le cas, il passe au vote électronique. Cette motion est refusée par 28 voix, 11 pour et quatre abstentions.

L'ordre du jour **tel que modifié** est **accepté par 41 voix et 6 refus** <sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Après vérification sur justificatifs : 4 non-votants et 2 Conseillers sans carte de vote. Décompte correct.

**M. Sebastian Süess** relève que le nombre de votants apparaissant à l'écran ne correspond pas au nombre de Conseillers présents.

**M. le Président** déclare que les Conseillers ne sont pas tenus de voter. Pour ce qui le concerne, il ne prend part aux votations que dans les cas prévus dans le Règlement du Conseil communal <sup>4</sup>.

## **POINT 2      Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil du 18 juin 2020**

### **2.1    PARTIE PREAVIS**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce document.

**Mme Chantal Junod Napoletano**, secrétaire, indique une coquille au sixième § de la page 12 : l'intervenant est *M. Alexandre* Schelling et non pas Alain Schelling.

La parole n'est pas sollicitée.

**M. le Président** constatant que les votes semblent poser difficultés, s'assure que tous les membres présents soient en possession de leur carte de vote et demande au Technicien de procéder à un test. Celui-ci permet de constater que le nombre de votants est correct.

*Un membre du Conseil ne détient pas la carte de vote lui étant dévolue, sa voix n'ayant par ailleurs nullement compromis le vote final précédent. S'ensuit un rapide contrôle des cartes attribuées à chaque Conseiller.*

Au vote, ce procès-verbal est **accepté tel que modifié** à une **très large majorité**, avec **une abstention**.

### **2.2    PARTIE COMPTES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

**M. le Président** poursuit et ouvre la discussion sur ce document.

La parole n'est pas demandée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté** à une **très large majorité**, avec **une abstention**.

## **POINT 3      Assermentations**

**M. le Président**, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation de deux nouveaux membres au sein du Conseil communal, respectivement en remplacement de M. Christophe Cartier et de Mme Francine Bruni, tous deux du Groupe Forum. Puis il rappelle la procédure y relative :

*« Je vais demander à MM. Claudio Eyrauch et Bernard Cottier, futurs Conseillers du groupe Forum, de rejoindre l'espace situé à ma gauche, puis, lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors MM. Eyrauch et Cottier qui, à ce moment, lèveront la main droite en déclarant « je le promets ». Après lecture du serment et promesse faite, ils pourront tous deux rejoindre les rangs du Conseil où une place leur est d'ores et déjà attribuée.*

---

<sup>4</sup> Pour mémoire : article 29 : *Le Président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité de suffrages, aux conditions fixées à l'art. 35b LC*



*J'appelle donc MM. Claudio Eyrauch et Bernard Cottier à nous rejoindre et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »*

Ayant prêté serment, MM. Claudio Eyrauch et Bernard Cottier rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 56 Conseillers présents. La majorité est de 29 voix.**

#### **POINT 4 Désignation / Nomination au sein des Commissions permanentes du Conseil**

##### **4.1 DESIGNATION D'UN/E DELEGUE/E AUPRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM**

**M. le Président** rappelle qu'en suite de la démission de M. Christophe Cartier, un siège est à repourvoir au sein dudit Conseil.

**M. Antonio Puga**, au nom du groupe Forum, propose la candidature de **M. Jaky Leimgruber**.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. Jacky Leimgruber** par acclamations. Des applaudissements saluent cette désignation.

##### **4.2 ELECTION D'UN MEMBRE AUPRES DE LA COMMISSION POUR LA FIXATION DES INDEMNITES AUX AUTORITES COMMUNALES**

**M. le Président**, conformément aux *Communications présidentielles*, rappelle que l'Assemblée doit procéder au remplacement de Mme Francine Bruni (Forum) au sein de cette Commission.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du groupe Forum, propose la candidature de M. Nader Donzel, actuel suppléant.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Nader Donzel** par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination.

Puis, il rappelle que M. Nader Donzel devenant membre principal, le Conseil doit élire son remplaçant ou sa remplaçante. Il attend les propositions de l'Assemblée.

**M. Jacky Leimgruber**, au nom du groupe Forum, propose la candidature de M. Christian Corbaz.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à élire **M. Christian Corbaz** au poste de suppléant par acclamations. Des applaudissements saluent cette nomination.

#### **POINT 5 Préavis n° 2020/08 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 – Triaudes / Sorge – Crédit de construction**

**M. le Président**, relevant que le Président-rapporteur est excusé à la présente séance, passe la parole à M. Jean-Aristide Timba Bemba pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

*« Après délibération, les commissaires présents se sont prononcés à l'unanimité pour les conclusions du Préavis 2020/08 et vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

*« Après délibération, avec 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean Aristide Timba Bema pour sa lecture et MM. Alain Blanchoud et Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport respectif, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2020/08 est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2020/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire des Communes d'Ecublens et Chavannes-près-Renens, sur le secteur 11, Triaudes-Sorge ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 490'000.- TTC (quatre cent nonante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 78'000.- HT (septante-huit mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense de Fr. 78'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.068 « Sorge - secteur 11 - Triaudes-Sorge ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 17 mars 2020.

**POINT 6**      **Préavis n° 2020/09** – Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Commune d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau

**M. le Président** passe la parole à Mme Anne Oppliger Goudet pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour celles de la COFI.

**Mme Anne Oppliger Goudet**, reportrice, précise que les deux suggestions émises avant les conclusions de ce rapport sont à considérer en tant que vœux :

VŒUX de la Commission ad hoc :

« 1 - Que la commune fasse systématiquement la promotion des spectacles du TKM dans le journal d'Ecublens, ceci afin d'informer au mieux les habitants et les motiver à aller voir les spectacles du TKM.

2 - Qu'un effort soit fait auprès de nos enseignants pour les inciter à participer avec leurs élèves aux animations et spectacles du TKM. »

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« En conclusion, la commission vous recommande à la majorité des membres présents, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« Après délibération, avec 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

**M. le Président** remercie Mme Anne Oppliger Goudet et M. Pierre Dufay de Lavallaz pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

**M. le Président** donne lecture des deux vœux émis par la commission ad hoc avant de passer au vote.

Au vote, le préavis n° 2020/09 est **accepté à une large majorité, avec 51 oui, 3 abstentions et un refus.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le préavis municipal n° 2020/09,
- oui le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1) d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024 ;

- 2) d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation du TKM qui passera de Fr. 98'304.- (nonante huit mille trois cent quatre francs) à Fr. 103'512.- (cent trois mille cinq cent douze francs) par an pour les années subventionnées.

Cette dépense sera portée au budget de fonctionnement des années 2021 à 2024 sous le compte n° 151.3653.05 « Théâtre Kléber-Méleau ».

**POINT 7** Interpellation urgente de M. le Conseiller communal Daniel Sage : *Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes*

**M. le Président** précise que cette interpellation est déjà soutenue par 5 Conseillers signataires <sup>5</sup> et passe directement la parole à M. Daniel Sage afin qu'il puisse la développer plus avant.

**M. Daniel Sage** n'ayant eu connaissance que tout récemment du communiqué de presse publié par le canton dont il est fait mention dans son interpellation présente ses excuses pour sa remise tardive au Conseil, puis donne lecture de son interpellation.

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise qu'il n'abordera pas la forme du document, ne voyant pas le lien avec l'interpellation consistant en *une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration* [article 74, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal]. Pour sa part, il ne saisit pas la ou les questions adressée/s au pouvoir exécutif par cette interpellation urgente. Ce document est plutôt ressenti comme un manifeste anti-sortie autoroutière et non en tant qu'interpellation.

Cela étant, la Municipalité ne donnera pas réponse ce soir pour deux raisons évidentes :

- 1) Cette interpellation arrive trop tardivement pour pouvoir y apporter des réponses précises.
- 2) Elle contient certaines allégations pour lesquelles des réponses tout aussi précises doivent être apportées.

Pour ces raisons, la Municipalité propose à l'Assemblée de se référer à l'article 74, al. 6, soit :

*« La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante, en principe par écrit. Si l'interpellation est déposée suffisamment à l'avance, qu'elle est contresignée par cinq membres et développée par écrit, la Municipalité communiquera sa réponse au plus tard lors de la séance suivante. »*

**M. le Syndic**, en référence à la mention au point 4, page 2 de cette interpellation : *Une forêt qui tombe en miettes*, tient toutefois à rassurer M. le Conseiller Sage sur l'état des forêts écublanaises auxquelles la Municipalité tient beaucoup.

Cette allégation ne doit pas être attribuée à M. Yves Kazemi, inspecteur des forêts, DGE-Forêt, mais à celle du journaliste ayant écrit l'article concerné.

Comme indiqué dans le journal communal ECUBLENS INFOS distribué ces jours, le dépérissement de certains arbres est le reflet de changements [climatiques], mais la forêt sait s'adapter et détient un pouvoir de régénération. Il suffit de lire les derniers § de l'article rédigé par M. Yves Kazemi en page 11 [dont extraits reportés ci-après mais non lus en séance] :

---

<sup>5</sup> Le document original remis par M. Daniel Sage le soir même comporte un nombre total de 17 signataires.

« L'écosystème forestier a une grande résilience et il est important de lui laisser le temps de s'adapter à ces changements. [...] »

*L'entretien régulier du Bois d'Ecublens a permis à la forêt de se rajeunir naturellement ce qui améliore sa régénération. Des mesures de reconstitution seront engagées dans les mois et années à venir en faveur de la biodiversité. Ces mesures ont pour but d'accompagner et de favoriser l'adaptation des forêts aux changements climatiques. »*

**M. le Président**, conformément à la procédure traitant des interpellations, relève que cet objet sera traité lors du prochain Conseil, une fois la réponse communiquée par la Municipalité. Par conséquent, le débat ne peut être ouvert ce soir.

**M. Daniel Sage** souligne que sa démarche visait clairement une entrée en matière rapide de la Municipalité afin d'assurer la défense des intérêts de habitants de notre commune. Si tel n'est pas le cas, il reviendra dans les *Divers* en déposant un vœu *urgent*.

**M. Christian Maeder, Syndic**, précise que des délégués sont déjà à pied d'œuvre, notamment M. le Municipal Jean-Louis Radice par le biais du SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest lausannois), et suivent de près l'évolution de la situation. Même si la jonction de Chavannes ne concerne pas Ecublens au plus haut point, la Municipalité ne reste pas à l'écart pour parler de cette jonction et suivre les adaptations prévues avec grande attention.

## **POINT 8      Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce point en passant la parole à M. Jacques Neiryneck pour la présentation de son postulat (annexe IV).

**M. Jacques Neiryneck** précise d'emblée qu'il développera son postulat demandant une étude par la Municipalité d'un chauffage urbain lors de la prochaine séance.

Pourquoi un chauffage urbain ? La Confédération vient de voter la *Loi sur le CO2*. Le Canton vient quant à lui de publier ses projets en matière de réduction de la production de CO2, l'échéance fixée en 2030 visant une réduction de 50%.

Que peut faire une commune ? Il appartient aux communes et aux communes seules d'organiser un chauffage urbain pour éviter que l'on continue à brûler des combustibles fossiles dans des chauffages individuels, ce qui est du reste prévu par la *Loi sur le CO2*.

Nous avons une solution toute prête, puisque sur notre territoire fonctionne déjà à l'EPFL un chauffage au moyen d'une pompe à chaleur. On pompe de l'eau à 50 mètres de profondeur dans le lac qui est stable à 6 degrés. Elle passe dans la pompe à chaleur, puis est rejetée à 4 degrés, ce qui est excellent pour le refroidissement du lac. Avec ce genre de pompe à chaleur, un mégawatt d'électricité permet de produire 4 mégawatts de chauffage. C'est donc une bonne solution et l'installation de l'EPFL peut nous servir de prototype, puisque le nombre de mètres carrés à chauffer dans l'EPFL comparativement à la ville d'Ecublens est le même.

La demande de M. Jacques Neiryneck concerne une étude non pas sur l'installation elle-même, mais sur le financement. Il faudra un investissement qui sera relativement lourd tant de la part de la commune que de celle des particuliers. Question concrète : Au bout de combien de temps cet investissement pourra-t-il être récupéré par les économies réalisées ?

**M. Jacques Neiryneck** se propose de développer son postulat davantage si nécessaire lors de la séance du 26 novembre prochain.

**M. Jean-Paul Dudt** émet avec une vingtaine de cosignataires le vœu suivant :

Vœu :

« Le soussigné et ses cosignataires émettent le vœu que, à l'instar par exemple du Mont-sur-Lausanne et de certaines grandes villes françaises, la commune d'Ecublens bannisse l'affichage publicitaire commercial de son domaine public. »

**M. Christian Maeder, Syndic**, indique que réponse sera donnée ultérieurement, ce vœu demandant d'examiner divers éléments assez précis.

**M. Jean Aristide Timba Bema** dépose le vœu suivant dont il donne lecture :

VŒU :

« **Pour un abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la route Neuve**

*Le trafic a atteint un point critique sur les routes de notre commune. Avec les sorties d'autoroutes de Chavannes et d'Ecublens prévues dans les prochaines années, la circulation automobile risque de croître, notamment sur la route Neuve empruntée par les usagers se rendant à St-Sulpice.*

*De plus, la route Neuve est actuellement une piste d'essais pour motos et voitures en tout genre dès la nuit tombée. Les limiteurs et autres indicateurs de vitesse qui y sont installés ne semblent pas jouer leur rôle dissuasif sur les conducteurs malveillants. Le bruit est continu, sans compter les risques d'accidents.*

*Aussi, j'émet le vœu que le Municipalité trouve des solutions pour atténuer ces nuisances sonores en réduisant la vitesse à 30 km/h sur cet axe. Des solutions complémentaires pourraient être envisagées telles que la pose d'un revêtement phono-absorbant ou l'augmentation du nombre de gendarmes couchés. »*

**M. Jean Cavalli, Municipal**, relève qu'une réfection de la route neuve est prévue au Budget 2021, notamment avec un revêtement phono-absorbant qui limitera les nuisances sonores.

Quant à la limitation de la vitesse sur cette artère, rappelant qu'à partir du Café Vaudois jusqu'au hameau de Renges, la route Neuve se trouve en localité, la vitesse est limitée à 50 km/h. Les alertes qui sont données sont souvent au rouge, les conducteurs circulant en effet assez rapidement sur cette route rectiligne. La Municipalité répondra ultérieurement.

**M. Christian Maeder, Syndic**, en l'absence de M. le Municipal Michel Farine, souhaite compléter cette réponse. En relation aux nuisances sonores, la question dépasse nos frontières communales et n'est pas propre uniquement à la Route Neuve. Que ce soit Gland, Nyon ou encore Morges, les communes et lieux à proximité directe d'une agglomération sont exposés à ce genre de nuisances qui dérangent la population.

Les véhicules transformés sont un phénomène de mode. Un simple clic sur un dispositif modifie le bruit du pot d'échappement.

Les polices municipales et cantonales ont effectué une action coup-de-poing dans plusieurs communes pour arrêter ces conducteurs sur le fait. Des dizaines de véhicules ont été déjà contrôlés et certains finissent à la Blécherette à toute heure de la nuit. L'action directe sur de tels conducteurs au comportement désobligeant reste le meilleur moyen de lutter contre ces désagréments. Un panneau de limitation à 30 km/h ne va pas les arrêter.

**M. Jean Aristide Timba Bema**, tenant compte que la Municipalité a entamé une réponse à son vœu, souhaite informer l'Assemblée qu'une pétition circule actuellement auprès des habitants de la route Neuve et rassemble déjà une soixantaine de signatures. Ces personnes en ont assez des nuisances sonores et sont résolues à obtenir des changements.

**Mme Fabienne Crousaz**, en lien avec cette préoccupation, rappelle qu'il avait été question d'implanter des radars mobiles. A ce sujet, elle signale que sur le chemin de la Colline franchissant le passage piéton menant à la Coquerellaz, des conducteurs circulant trop rapidement dépassent constamment la limitation à 50 km/h. Il serait sans doute bienvenu de faire un rappel. Domiciliée à cet endroit, elle a très souvent pu constater que des conducteurs ont pris de fort mauvaises habitudes durant la période de pandémie, représentant un réel danger pour les nombreux enfants empruntant ce passage piéton.

Les véhicules concernés circulent à vive allure depuis le bas de cet axe et poursuivent leur route tout aussi vite sur le chemin de la Colline, en-dessous de Mon-Repos.

**M. Christian Maeder, Syndic**, déclare que des *radars pédagogiques* sont régulièrement acquis par la commune. Cette proposition sera donc prise en compte pour l'implantation de futurs radars qui seront portés au Budget 2021.

**M. Jean-Paul Dudt** ne peut que confirmer les dires de Mme Fabienne Crousaz. Promenant son chien tôt le matin, il a également pu constater que le chemin de la Colline est vraiment dangereux.

Concernant la route Neuve, il indique qu'un radar pédagogique est installé dans l'un des deux sens. Il rejoint toutefois M. le Syndic sur le fait qu'installer un seul panneau limitant la vitesse à 30 km/h n'est pas suffisant. En revanche, le fait d'associer radar et panneau de limitation sensibiliserait certains conducteurs et permettrait d'amortir le coût du radar.

Il poursuit. M. le Syndic vient de mentionner que beaucoup de communes sont concernées par les nuisances sonores dues aux dispositifs dont on parle ce soir, qui pourraient sembler-t-il être également installés sur certaines motos. Si toutes les communes suisses sont dérangées par ce phénomène, la Municipalité ne pourrait-elle pas intervenir directement auprès des instances concernées à Berne afin que, lors de la procédure d'homologation, ces dispositifs soient interdits ?

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, revient sur les remarques relevant du vœu de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema. Cette préoccupation sera certainement reprise dans les éléments de réponse à l'intervention urgente de M. le Conseiller Daniel Sage. Lui-même étant domicilié à la route Neuve, il entend également ce genre de nuisances sonores.

En regard à l'intervention de Mme la Conseillère Fabienne Crousaz, il confirme avoir lui-même constaté un certain nombre de voitures circulant à vive allure sur le chemin de la Colline.

La Municipalité prend note de ces remarques pertinentes qui, si elles ont déjà été observées par la Municipalité, consolident ses observations, d'autant plus si elles sont accompagnées d'un vœu.

La Police de l'Ouest lausannois, en collaboration avec d'autres services de la police a effectivement réalisé plusieurs contrôles. Lors des derniers, effectués sur Ecublens et les communes limitrophes, 17 véhicules ont été conduits au Service des automobiles et six ont vu leurs plaques retirées. Ce qui confirme bien les propos de M. le Syndic. Des actions sont effectivement menées pour lutter contre ces désagréments qui insupportent la population d'Ecublens et des alentours. S'il n'est pas envisageable de prévoir un membre du service de l'ordre derrière chaque conducteur, on peut encore augmenter le nombre de contrôles, voire recourir à des mesures plus contraignantes. En conclusion, cette préoccupation sera communiquée à qui de droit.

**M. Daniel Sage**, pour donner suite à son interpellation urgente, émet le vœu suivant :

Vœu :

« Que la Municipalité s'associe rapidement aux travaux en cours entre l'OFROU, le canton de Vaud et la commune de Chavannes-près-Renens pour participer activement aux évolutions du projet des jonctions autoroutières en y reportant spécifiquement les intérêts des habitants d'Ecublens, tant du point de vue mobilité que du point de vue sanitaire, financier et environnemental. »

**M. Éric Darbellay** adresse le vœu suivant à la Municipalité :

« J'émet ce vœu adressé à la Municipalité émanant également de concitoyens de notre commune.

*Serait-il possible de modifier les sonneries du Collège du Pontet afin qu'elles puissent être audibles ? Il s'agit plus spécifiquement du bâtiment Jupiter, les classes J15 et J16 du 1<sup>er</sup> étage.*

*En effet, la sonnerie du début et fin de cours est inaudible. Ceci gêne un peu la tenue des cours de tous les jours, mais surtout la sonnerie fait office d'alarme en cas d'incendie. Pour cette raison, en vue d'assurer la sécurité de nos enfants, serait-il possible de régulariser cette situation ?*

*Cette situation semble durer depuis dix ans, malgré les demandes des enseignants et également des élèves par le biais de leur Conseil des délégués de classe. »*

**Mme Danièle Petoud, Municipale**, a pris note de ce vœu. Le nécessaire sera fait pour y remédier au plus vite et une réponse sera donnée pour le prochain Conseil. Etant responsable du dicastère concerné par cette question depuis plus 10 ans, elle est cependant quelque peu surprise par le problème soulevé.

**M. Jean-Paul Dudt**, référence faite au premier point des *Communications municipales* concernant le nom des rues qui seront traitées sous le point 1, souhaite soumettre un problème concernant la désignation des services communaux, plus spécifiquement celui du *Contrôle des habitants* qui lui pose problème. Elle peut donner l'impression à de nouveaux habitants non avertis qu'au sein d'Ecublens et d'autres communes dans lesquelles cette appellation est d'usage, on exerce un *contrôle* des habitants. Ecublens a la particularité d'accueillir un grand nombre de jeunes étudiants étrangers devant s'inscrire auprès de ce service. Ne pourrait-on réfléchir et adopter une autre appellation, telle que *Service de la population* ? Il précise que son intervention ne correspond pas à un vœu, mais bien à une invitation à engager une réflexion sur cette question.

**M. Christian Maeder, Syndic**, répond à la question de M. Dudt : la terminologie *Contrôle des habitants* est en effet propre à la plupart des communes de notre canton. Cependant, il est lui aussi d'avis que *Service à la population* serait plus élégant. Reste à vérifier que cette suggestion est légalement en accord avec la pratique. Une analyse appropriée pourrait être faite avec la nouvelle Municipalité suite au changement de législature ; elle pourrait également examiner si d'autres services mériteraient une désignation autre, comme cela a été fait pour le *Service des Affaires scolaires* devenu *Service des Activités scolaires*. Dans tous les cas, il sera tenu compte de la remarque de M. le Conseiller Dudt.

**M. le Syndic** souligne qu'une réponse à certains vœux émis ce soir pourrait peut-être déjà être apportée.

**M. le Président**, réalisant avoir omis de consulter la Municipalité à la suite de chaque vœu s'en excuse et rappelle la teneur de chacun d'eux.

[Les réponses respectives sont insérées sous chaque vœu. Le procès-verbal ne reflète donc pas l'ordre chronologique des interventions.]



**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, revient sur la question adressée à la Municipalité <sup>6</sup> par M. le Conseiller Guillaume Leuba lors de la séance du 18 juin 2020 concernant l'étude visant à déterminer les besoins d'installer de nouvelles stations de vélos en libre-service.

Le réseau PubliBike qui détient 39 stations de vélos en libre-service sur l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges, dont 12 implantées sur le campus de l'UNIL-EPFL, a été victime de vandalisme au début de cet été. Sur les 360 vélos mis à disposition, seuls cinq étaient encore en état de fonctionnement en juillet dernier. Cette situation a causé la fermeture momentanée de toutes les stations.

Douze stations ont été remises en service au début de l'année académique. Malheureusement, 20% d'actes de vandalisme ont encore été constatés. La difficulté est d'identifier les utilisateurs qui n'auraient pas redéposé le vélo emprunté dans une station officielle. PubliBike essaie de mettre un terme à cette situation regrettable.

Les rectorats de l'EPFL et de l'UNIL s'attellent à trouver des solutions pour reconsidérer le mode d'accès à ce service pour les étudiants.

Ces perturbations impactent forcément les utilisateurs et ont pour conséquence de retarder l'étude de l'implantation d'une troisième station dans le quartier des Perrettes. Quelques retenues sont naturellement ressenties face à cette situation regrettable. Les deux stations installées à Ecublens sont actuellement fermées.

Une plainte pénale a été déposée pour tenter de découvrir les personnes ayant commis ces méfaits. La Municipalité aura l'occasion de revenir ultérieurement sur ce sujet.

**M. Antonio Puga** revient aux nuisances mentionnées au cours des interventions précédentes. Il relève que des voitures circulent à vive allure en faisant crisser leurs pneus à chaque tournant – en témoignent les traces de pneus sur la chaussée – sur l'avenue du Tir-Fédéral. Des contrôles plus fréquents à cet endroit, surtout en début soirée, seraient tout indiqués avant que ne survienne un accident.

**M. Christian Maeder, Syndic**, comme il l'a déjà mentionné, ne peut que le déplorer. Ce même constat peut être fait en divers endroits de notre commune. Ce problème est général, mais les forces policières ne sont pas suffisantes pour y remédier totalement. Les contrôles devraient être poursuivis jusqu'à ce que la situation s'améliore.

Une communication précisant la préoccupation émise ce soir par le Conseil quant à cette problématique sera faite à PolOuest.

**Mme Fabienne Crousaz** émet un vœu concernant la prévention dans le cadre scolaire. Il est selon elle assez effrayant d'observer le nombre d'écoliers se déplaçant au moyen de trottinettes, vélos et autres moyens, ne portant pas de casque.

Son vœu a pour but d'encourager les parents à veiller au port du casque pour ces enfants et à installer des catadioptrés, ce qui pourrait être fait par voie d'une circulaire.

A l'heure actuelle, il n'y a pas encore d'obligation légale à ce sujet et cela risque de prendre du temps.

VŒU :

---

<sup>6</sup> Procès-verbal du 11 juin 2020, page 19 (en lien avec les Communications municipales du 7 mars 2019).

« Dans le cadre des discussions sur la sécurité, j'é mets le vœu que la Municipalité regarde pour que les écoles puissent faire de la prévention (au moins par circulaire) dans le cadre scolaire, peut-être en collaboration avec la police, au sujet de la sécurité des enfants qui se déplacent sur roues (vélos, trottinettes et autres).

En effet, il est effrayant de constater qu'un trop grand nombre d'enfants n'ont ni casque, ni catadioptré. Les obligations légales n'existent pas encore et tardent à se mettre en place.

Dès lors mon vœu a pour but de trouver un moyen d'encourager les parents à veiller au port du casque pour leurs enfants et à installer des catadioptrés. »

**Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale**, relevant que Mme Pascale Manzini étant excusée au présent Conseil, veut bien répondre à cette intervention. Ceci fait partie de la prévention qui se fait déjà au sein des écoles. Cette demande pourrait être transmise aux écoles ainsi qu'à la police – intervenant également au sein des établissements scolaires – afin de déterminer la forme de collaboration pouvant être concrétisée entre ces deux instances.

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, précise que M. le Conseiller communal Cédric Weissert a déposé une initiative parlementaire <sup>7</sup> invitant les autorités compétentes à inscrire dans la loi le port du casque obligatoire pour les cyclistes, ce qui rejoint en quelque sorte cette préoccupation.

**M. Jean Aristide Timba Bema** revient sur le vœu relatif à l'affichage publicitaire. Puisqu'elle a abordé le volet financier, ne pourrait-on pas proposer à la Municipalité la possibilité de prévoir des emplacements dédiés à l'affichage des manifestations culturelles, ce qui compenserait les pertes provenant du domaine commercial ?

**M. Jean Cavalli, Municipal**, précisant qu'il s'agit d'un sujet qui n'est pas lié directement à ses prérogatives, souligne toutefois qu'il y a une loi cantonale obligeant les communes à réserver des emplacements pour la publicité.

Si une commune empêche toute publicité et que l'affaire part en justice, la décision sera en application de la loi et la Municipalité devra désigner un endroit à disposition des annonceurs. Il est étonné qu'il existe une commune dans laquelle il n'y a aucune publicité commerciale, comme cela a été mentionné en cours de soirée. L'idée est bien qu'il y ait des emplacements réservés à la publicité. Si elle a des projets, la Société générale d'affichage (SGA) n'hésite pas à faire pression pour bénéficier de ces emplacements. On ne peut pas tout interdire ...

**M. Jean-Paul Dudt** souhaite savoir de quelle loi il s'agit.

**M. Jean Cavalli, Municipal**, précise qu'il s'agit de la *Loi sur les procédés de réclame*.

## **Point 9            Communications municipales**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur :

### **A – COMMUNICATIONS ORALES :**

**POINT 1**      RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALAIN BLANCHOU POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL QUI S'OCCUPERAIT DE LA RÉGULARISATION DES NOMS DE RUES DANS LA COMMUNE

---

<sup>7</sup> Initiative Cédric Weissert et consorts - Rendre le port du casque obligatoire à tous les cyclistes, déposée le 29 septembre 2020.

**M. Jean-Claude Merminod** donne lecture d'une intervention au nom de M. Alain Blanchoud, auteur de ce vœu, excusé à la séance de ce soir :

*« Je remercie la Municipalité pour la prise de position concernant ce sujet et regrette que, dans le processus annoncé, il ne soit pas question de faire participer les habitants de la commune afin qu'ils puissent relever le manque de cohérence des noms d'avenue qui se finissent en cul de sac, de rues, au nom de place, mais aussi du manque d'équité dans le nombre de rues, de chemins ou d'impasses attribués à des personnages féminins.*

*Cela aurait été une preuve de démocratie plutôt que de despotisme municipal.*

*Une commission consultative composée d'élus et de citoyens aurait très bien pu recenser les anomalies communales et se poser la question de ce que fait le Danube dans le nom des passages de notre belle commune, puis aurait proposé directement à la Municipalité certaines modifications pour ne pas surcharger le service de l'urbanisme déjà passablement accaparé par l'élaboration des divers règlements, PPA, PGA, etc. »*

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, précise que les dispositions légales ne prévoient pas qu'une commission du Conseil siège pour cette démarche spécifique. Toutefois, comme mentionné dans le dernier § de la réponse à ce vœu, le Service de l'urbanisme mettra sur pied *une démarche participative auprès des habitants concernés par les modifications envisagées.*

Les travaux liés à ce vœu impliquent beaucoup d'éléments à prendre en considération, notamment concernant les anomalies, dont une quarantaine ont déjà été relevées à ce jour. Dès lors que des changements pourraient impliquer des modifications d'adresse pour des sociétés ou des particuliers, cela ne peut être fait sans consulter les personnes concernées.

Il reste persuadé que la Municipalité a bien entendu le vœu de M. le Conseiller Alain Blanchoud et regrette que la réponse donnée ne lui donne pas satisfaction.

**M. Jean Aristide Timba Bema** souligne qu'il soutient ce projet mais souhaite comprendre ce qu'entend la Municipalité par *démarche participative*. Cela signifie-t-il que tout part du *Service de l'urbanisme* ? Comment va-t-il procéder ? Qui sera consulté ? Quand – Comment – De quelle manière ?

Autre question : Existe-t-il une charte concernant la dénomination des rues ? Qui l'a définie et comment la modifie-t-on ? ...

Il y a plusieurs éléments centraux soulevés dans cette démarche, incluant des éléments de société très importants, notamment des questions liées à l'histoire de la commune. Ne serait-ce que de mentionner Lénine ou Napoléon qui n'ont pas de noms de rue (exception faite de l'esplanade Napoléon), ou encore la représentation des femmes et des minorités.

Comment pourrait-on procéder pour que les éléments soulevés au travers du vœu émis par M. le Conseiller Blanchoud puissent être pris en compte dans les propositions qui seront formulées par la *Service de l'urbanisme* ?

**M. Jean-Louis Radice, Municipal**, relève que la ville d'Ecublens s'est développée progressivement depuis 1950, ayant triplé son nombre d'habitants dans les années cinquante et soixante, puis triplé dans les 30 années suivantes. Aujourd'hui encore, beaucoup de noms sont en vigueur provenant d'une tradition historique : l'avenue du Tir-Fédéral, puisqu'il y a eu le Tir fédéral en 1954 dans notre commune ou encore la route du Pont Bleu : dans le sous-sol, on a observé qu'il y avait une importante nappe phréatique, etc. ...

Il semblerait que Lausanne ait renoncé à attribuer des noms de personnalités, ayant plutôt tendance à débaptiser. Apparemment, il n'est plus d'actualité de donner de noms de personnalités à des rues, places, etc. Notre commune pourrait s'inspirer de démarches réalisées par des villes plus importantes qui ont déjà eu une réflexion approfondie sur cette question.

Dans l'immédiat, il s'agit de procéder à l'inventaire de tous les éléments incongrus. Pour sa part, il est d'avis que par souci de transparence, une partie des réflexions émises par le *Service de l'urbanisme* pourrait être communiquée au Conseil, à moins que ses collègues de la Municipalité ne s'y opposent.

Sous un autre aspect, dans le domaine des promenades, la réflexion actuelle amène à inviter les promeneurs à découvrir certains lieux emblématiques, telle la maison de Mon-Repos qui a été occupée par le Docteur Recordon. Sans procéder à un inventaire exhaustif, il indique que la réflexion est déjà engagée. Il lui est difficile d'en dire plus pour l'instant, si ce n'est qu'une réflexion générale sur ce sujet est engagée.

**M. Sebastian Süess** salue le fait que la Municipalité charge le *Service de l'urbanisme* de mettre sur pied une démarche participative. Celles et ceux étant intervenus ce soir seront certainement invités à participer à cette dernière. C'est une bonne manière par laquelle procéder. C'est aussi par ce biais que des idées sur une charte à développer peuvent surgir.

#### **POINT 4** CHIFFRE COMMUNAL DE LA POPULATION

**M. Jean-Paul Dudt** relève que l'on observe une croissance soutenue de l'augmentation de la population. Il souhaiterait savoir quel est le sentiment de la Municipalité à ce sujet. Est-ce un sujet de fierté ou d'une préoccupation ? Certains concitoyens s'inquiètent de cet état de fait, d'autres, également au sein de ce Conseil, le considèrent comme une course entre les communes de Prilly, Ecublens, Gland et la Tour-de-Peilz pour savoir quelle commune occupera la 9<sup>ème</sup> place dans le classement des communes du canton.

**M. Christian Maeder, Syndic** ne sait pas s'il est vraiment flatteur de nous comparer à certaines communes qui paraissent suivre une course frénétique quant au nombre d'habitants. Pour sa part, il n'a pas ce sentiment en parcourant Ecublens. Nous enregistrons une augmentation raisonnable et non pas démesurée de notre population. Ecublens a franchi le cap des 10'000 habitants en 2003 et nous sommes actuellement à 13'000 habitants. Ce n'est pas une augmentation violente. Il n'est que d'observer les courbes des graphiques : par exemple, la commune de Saint-Sulpice a enregistré une augmentation très forte au cours des dernières années. Chavannes-près-Renens va enregistrer une hausse phénoménale en termes de nombre d'habitants ; elle va quasiment doubler sa population en l'espace de dix ans, ce qui n'est pas le cas de notre commune.

Au contraire, nous avons des plans de quartier raisonnables, le dernier étant Croset-Parc qui prévoyait 256 appartements réunissant à ce jour 450 nouveaux habitants. Reste le Plan de quartier *En Mapraz* qui nous permet de constater que nous ne sommes pas dans une frénésie du développement. Il est vrai que ces emplacements correspondant à des zones / friches industrielles ne peuvent être laissés en l'état. On doit se rendre à l'évidence : nous vivons dans une ville ayant le grand avantage d'être encore à taille humaine, à proximité de transports publics performants : le M1 et une gare CFF à Renens qui est bien desservie, même si l'on peut regretter de n'avoir aucune liaison directe pour Genève. En conclusion, la Municipalité n'a pas d'objectifs concurrentiels en regard de son nombre d'habitants.

#### **B – COMMUNICATIONS ORALES :**


Aucune communication orale.

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, clôt la séance en rappelant la tenue de notre prochain Conseil fixé au jeudi 26 novembre 2020 qui sera précédé à 19h00 par une présentation du projet Tramway Lausanne-Renens. Il encourage les membres à y assister nombreux.

D'ici là, il souhaite à toutes et à tous un bel automne – et de belles vacances à ceux qui en prendront – et se réjouit de retrouver l'Assemblée en novembre prochain.

La séance est close à 22h03.

Ecublens, le 4 octobre 2020.

Le Président  
  
Gérald Lagrive



La Secrétaire  
  
Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Mail de démission de Mme Francine Bruni du 12 août 2020
- II Lettre de désistement de M. Manuel Nzolani du 2 septembre 2020
- III Interpellation urgente de M. le Conseiller Daniel Sage : *Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes.*
- IV Postulat de M. le Conseiller Jacques Neiryck demandant à la Municipalité d'engager une étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac.
- V Vœu de M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt : *Bannir l'affichage publicitaire commercial du domaine public d'Ecublens.*
- VI Vœu de M. le Conseiller Jean Aristide Timba Bema : *Pour un abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la route Neuve.*
- VII Vœu de M. Eric Darbellay : *Modification de la sonnerie du collège du Pontet (bâtiment Jupiter).*
- VIII Vœu de Mme la conseillère Fabienne Crousaz : *Port du casque et catadioptrés pour les enfants se rendant à l'école.*

Démission de Mme la Conseillère Francine Bruni

-----Message d'origine-----

De : [francine\\_bruni@hotmail.com](mailto:francine_bruni@hotmail.com)

Date : 12/08/2020 - 14:26 (GMT)

À : [g.lagrive@bluewin.ch](mailto:g.lagrive@bluewin.ch)

Objet : Conseil Communal Ecublens

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes, et avec effet immédiat, je vous informe que je renonce à exercer mon mandat de Conseillère communale pour la fin de la législature.

Merci d'en prendre bonne note et cordiales salutations.

Francine Bruni

Ecublens, le 2 septembre 2020

Monsieur  
Mpassa NZOLANI  
Chemin de Veilloud 11  
1024 Ecublens

Monsieur Gérald LAGRIVE  
Président du Conseil Communal  
p.a. Greffe municipal  
Chemin de la Colline 5  
Case postale-133  
1024 Ecublens

### **Désistement pour la place de conseiller communal**

Monsieur le Président du Conseil communal,

Je viens par la présente vous informer que pour des raisons personnelles, je serai dans l'impossibilité de reprendre la place de conseiller communal qui me revient suite à la démission de l'un de nos membres.

Je profite de cette occasion pour remercier et encourager tous les conseillers municipaux et tous les conseillers communaux ainsi que notre Syndic pour leurs contributions à la démocratie et au bon fonctionnement des affaires courantes de notre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, l'expression de mes considérations distinguées.



Nzolani Mpassa

### **Copies par courriel à :**

- **Monsieur Jacky Leimgruber, président du groupe d'opinions libres Ecublens**
- **Madame Chantal Junod Napoletano, secrétaire du conseil communal**



## Interpellation urgente

### Pour que la commune d'Ecublens s'associe aux discussions sur le redimensionnement de la jonction de Chavannes

Conseil Communal d'Ecublens du 1 octobre 2020

Depuis la présentation du projet des jonctions autoroutières par l'OFROU en 2018, bien des choses se sont passées.

Le 19 juin 2020, un communiqué de presse de l'Etat de Vaud nous apprend qu'un groupe de travail rassemblant la commune de Chavannes, le Canton, l'OFROU et le SDOL étudie, je cite, "une solution acceptable pour l'ensemble des partenaires ainsi que la population, répondant aussi bien aux enjeux de mobilité dans le secteur qu'aux enjeux climatiques et environnementaux. Le dialogue vise à donner toutes les chances de réalisation à cet important projet en augmentant son niveau d'acceptabilité. Il va se poursuivre ces prochains mois et devra permettre d'aboutir d'ici la fin de l'année."

L'annonce de la recherche d'une solution acceptable pour la fin de l'année justifie l'urgence de cette interpellation. Le dialogue a déjà commencé et la commune d'Ecublens est absente des discussions, les intérêts des habitants d'Ecublens n'y sont pas défendus.

Du côté de Chavannes, le projet initial est maintenant revu à la baisse, faisant suite à différentes prises de position:

- Les habitants de Chavannes se sont mobilisés pour éviter une construction jugée complètement démesurée. D'ailleurs, une pétition largement suivie de "Sauvons Chavannes" réclame la requalification de l'autoroute en boulevard urbain. Le boulevard urbain permet un bien meilleur accès de proximité à l'autoroute en limitant notamment les nuisances, bruit et pollution.
- le Conseil Communal de Chavannes vote à l'unanimité une réduction de vitesse importante sur la Maladière. Cette mesure est incompatible avec la jonction telle que prévue.
- Les autorités de Chavannes ont déjà admis que la jonction de Chavannes ne se réalisera pas selon le projet initial présenté par l'OFROU.
- De plus, le projet de compléter la demi-jonction de Lausanne-Malley a été abandonné suite à la pression politique de Lausanne.

L'allègement de la jonction de Chavannes et le renoncement à la jonction complète de Malley modifient les flux de circulation avec des impacts sur la circulation à Ecublens. Des reports de charges et des bouchons supplémentaires sont dans ce contexte très probables.

Pour rappel, le 7 décembre 2018, pour faire suite à une interpellation urgente de M. Birbaum, le Conseil Communal d'Ecublens a voté une résolution pour que les jonctions de Chavannes et d'Ecublens ne soient pas dissociées.

Il est donc impératif que la commune d'Ecublens soit associée au plus vite aux discussions en cours pour y défendre les intérêts des habitants et des entreprises. Il s'agit en particulier de :

1. Prendre en compte l'inquiétude croissante des habitants sur la pollution de l'air. Si les estimations de l'OFROU montraient une légère amélioration des niveaux de pollution (CO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, particules fines PM) dans le secteur ouest lausannois, elles montraient aussi que localement, à Ecublens, il y aurait une hausse non négligeable de la pollution et justement dans des zones denses de notre ville: Villars, Croset, terrain de foot, école. En 2020, ce n'est plus acceptable de faire subir une telle pression aux habitants d'Ecublens.
2. Ne pas pérorer la fluidité du trafic local. Avec cette nouvelle donne, il est possible que Ecublens devienne la décharge autoroutière de la région!

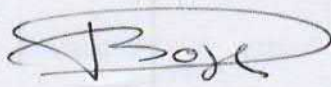


3. S'assurer que les mesures d'accompagnement ne soient pas financées par la commune d'Ecublens.
4. Assurer la survie de notre forêt la Motte. "Une forêt qui tombe en miettes" selon les dires de l'inspecteur cantonal des forêts. Une charge supplémentaire, qui inclurait un détournement par le Chemin de la Motte, aurait certainement des graves conséquences.
5. Protéger la zone de la Venoge. Avec ses longues bretelles d'accélération, le projet a une emprise au sol beaucoup trop grande qui ne correspond pas aux objectifs de protection du milieu naturel. Une réduction de la vitesse à 80 km/h sur l'autoroute entre Morges et Lausanne (à l'exemple de Berne) permettrait de limiter l'emprise au sol et de réduire la pollution.

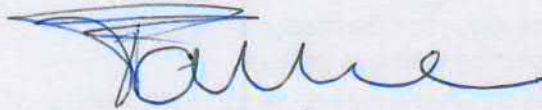
Peut-on accepter que des décisions aussi cruciales pour l'avenir d'Ecublens, de ses habitants et de son territoire, soient prises sans que les autorités d'Ecublens n'y soient associées?

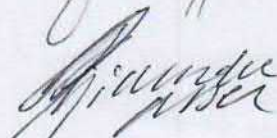
Enfin, nous appelons l'Etat de Vaud à viser plus de cohérence dans ses actions. Le canton a adopté un plan Climat dont le premier volet d'action est la mobilité, une mobilité non carbonée, sobre en CO2. En 2020, il est devenu anachronique et incohérent de construire des projets de bretelles autoroutières disproportionnées augmentant nécessairement les rejets CO2.

Ecublens, le 1 octobre 2020

  
Daniel Sage

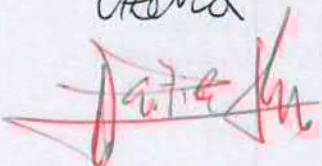
N. Mard.

  
Jean-Philippe

  
Jean-Philippe









Kolley















Ecublens VD, le 29.09.2020

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) :

La Municipalité est priée d'engager une étude de chauffage urbain utilisant une pompe à chaleur puisant l'eau du lac et couvrant à terme la totalité du territoire communal. Une installation analogue fonctionne déjà sur notre territoire pour le chauffage de l'EPFL, qui peut servir de prototype, et un projet similaire est en cours à Morges. L'étude tiendra compte des initiatives analogues déjà engagées. L'étude devra établir les conditions financières d'une telle entreprise, afin d'évaluer la durée de recouvrement de l'investissement initial.

Cette initiative permettra de remplacer les chauffages aux combustibles fossiles qui disparaîtront dans quelques années selon la règle instaurée par la loi fédérale sur le CO2. La Ville d'Ecublens marquera ainsi sa volonté d'anticiper une évolution inévitable et de confirmer son statut de ville verte.

Nom, prénom : Jacques Neiryck

Signature :



Ecublens VD, le 01.10.2020

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Voeu

Voeu

Le soussigné et ses cosignataires émettent le vœu que, à l'instar p. ex. du Mont-sur-Lausanne et de certaines grandes villes françaises, la commune d'Ecublens bannisse l'affichage publicitaire commercial de son domaine public.

Jean-Paul Dudt

Prénom & Nom

Signature

Séraldine Binggeli

Inès Berts

Arielle Gianina Gasser

Maya FRÜHAUF

Alfred THOMAS

MIRJANA RITTMAYER

~~Remy Engel LUYE~~

Anne Opplinger

ISENI NASER

Maria Gardillo

Daniel Sage

Murat ADEM

AUGUSTO CARLOS

Guillaume Leuba

Florian ISOZ

N. MOLL.

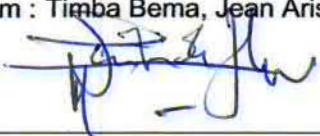
ATUG (A. KRUG)

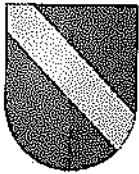
Koller Charles Koller  
KARPISHOV Irina





Ecublens VD, le 01.10.2020

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>POUR UN ABAISSEMENT DE LA VITESSE A 30KM/H SUR LA ROUTE NEUVE</p> <p>Le trafic a atteint <sup>un</sup> point critique sur les routes de notre commune. Avec les sorties d'autoroutes de Chavannes et d'Ecublens prévues dans les prochaines années, la circulation automobile risque de croître, notamment sur la route Neuve empruntée par les usagers se rendant à St-Sulpice. De plus, la route Neuve est actuellement une piste d'essais pour motos et voitures en tout genre dès la nuit tombée. Les limiteurs et autres indicateurs de vitesse qui y sont installés ne semblent pas jouer leur rôle dissuasif sur les conducteurs malveillants. Le bruit est continu sans compter les risques d'accidents. Aussi, j'é mets le voeu que la municipalité trouve des solutions pour atténuer ces nuisances sonores en réduisant la vitesse à 30 Km/h sur cet axe. Des solutions complémentaires pourraient être envisagées telles que la pose d'un revêtement phono absorbant ou l'augmentation du nombre de gendarmes couchés.</p>			
Nom, prénom : Timba Bema, Jean Aristide			
Signature : 			



Ecublens VD, le 01.10.2020

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) : Voeu

J'émet ce vœu adressé à la Municipalité émanant également de concitoyens de notre commune.

Serait-il possible de modifier les sonneries du Collège du Pontet afin qu'elles puissent être audibles ? Il s'agit plus spécifiquement du bâtiment Jupiter, les classes J15 et J16 du 1er étage.

En effet, la sonnerie du début et fin de cours est inaudible. Ceci gêne un peu la tenue des cours de tous les jours, mais surtout la sonnerie fait office d'alarme en cas d'incendie. Pour cette raison, en vue d'assurer la sécurité de nos enfants, serait-il possible de régulariser cette situation ?

Cette situation semble durer depuis dix ans, malgré les demandes des enseignants et également des élèves par le biais de leur Conseil des délégués de classe.

Nom, prénom : Eric Darbellay

Signature :



Ecublens VD, le

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Nom, prénom :			
Signature : 